

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

Bingo

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un arrêté royal projet d'arrêté royal établissant la liste des jeux de hasard dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe III.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un arrêté royal projet d'arrêté royal établissant la liste des jeux de hasard dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe III.

Il s'agit de fixer la liste des jeux de hasard autorisés dans les cafés. Les jeux autorisés sont limités aux « Bingos » de une ou de plusieurs billes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe